 1791.

DÉLIBÉRATION DES AMIS DE LA CONSTITUTION DE MARSEILLE,

Le 28 Octobre, l'an second de la Liberté.

APrès avoir lu plusieurs pieces concernant Cavaillon & le Comtat-Venaissin, & un procès-verbal du Maire de Château-Renard, & de deux Officiers Municipaux d'Avignon, la discussion ouverte, M. Rambert a fait la motion pour qu'il soit fait une députation au Directoire du Département, & d'envoyer six Commissaires à la Municipalité pour en obtenir l'agrément; M. du Beausset, ci-devant Comte, a dit: que les Députés invitassent les Administrateurs d'envoyer une adresse à l'Assemblée Nationale pour les prier de fixer un terme aux réfugiés Français à Carpentras, pour rentrer en France, sous peine d'être regardés comme traitres à la Patrie, & leurs biens confiqués, ce qui a été délibéré unanimement.

Les Députés sont, Me. Rambert, Mr. Maillet aîné, Me. Chery. Il a été délibéré de prier le Département de prendre en considération, s'il ne feroit pas convenable d'ordonner un camp d'observation sur les limites du côté

du Comtat, & d'en demander auparavant l'agrément de la Municipalité : tout a été exécuté à la satisfaction de l'Assemblée.

Nous venons d'apprendre avec satisfaction que douze cent Gardes Nationales de Macon se sont portés dans la nuit au Château de Bourbon de Bassy; ce monstre a été arrêté avec nombre de ses complices; on a fouillé dans le Château, on a trouvé vingt pieces de canons emballés prêts à partir, dix mille fusils, autant de sabres, six mille habits d'uniforme de la livrée d'Artois, grand nombre de boulets, un million d'espèces sonnantes. Dans ces papiers on a trouvé une liste des conjurés : on compte six cent Lionnois, l'Evêque de S. Dans peu, braves Marseillais, vous aurez la liste des noirs qui ont signé l'adresse noire des Carmes, à la présidence d'Arnaud.

A MARSEILLE, De l'Imprimerie de P. A. FAVET, Imprimeur du Roi & de la Ville, rue du Pavillon.